

St.Constant, 2005-09-12

218 P NP **DM114**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

Secrétaire du BAPE,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
575 rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec GIR 6A6

MON OBJECTION À LA CONSTRUCTION DU TRONÇON JEAN LEMAN ET D'UNE
AUTOROUTE DANS NOS TERRES

Messieurs les commissaires,

Il n'a jamais été question du tronçon Jean Leman lors de la
journée d'information du ministère des transports du 28 nov.
2003 et nous avons été en mesure de constater que les études
d'impacts en milieu agricole d'une autoroute au sud avaient été
fortement négligées lors du BAPE 2002.

Votre spécialiste en agriculture, le 28 nov. 2003 a clairement
admis que vous détruisiez 100 ha de terres agricoles parmi les
meilleures au Québec. (Seulement 2% de terres cultivables
existent au Québec). C'est assez, vous avez l'alternative avec
la 132 pour la 30. D'ailleurs, la C.P.T..A.C. vous l'a dit à
deux reprises et maintenant vous voulez encore détruire
plusieurs dizaines d'autres hectares.

De plus, les gens des résidences situées en bordure d'une
autoroute projetée au sud n'ont pu se manifester puisque les
soirées d'informations de juin 98 renseignaient les gens sur une
autoroute sur la 132, le passage au sud n'était qu'une
alternative, donc laissé pour compte.

Ils ont demandé des audiences publiques sur cette alternative.
Le gouvernement leur a refusé, c'est ça la démocratie?...

Nous ne voulons pas de la 30 en milieu agricole, ni du tronçon
Jean-Leman. La priorité pour les générations futures, c'est de
protéger nos terres.

Bien à vous.



Tommy Lavoie